
INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

—•—

Séance publique du jeudi 11 décembre 1845,

PRÉSIDÉE PAR M. DUPIN, DIRECTEUR.

—•••••—

PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.

—•—

PRIX MONTYON.

—

PRIX DESTINÉS AUX ACTES DE VERTU.

L'Académie française a décerné :

Un prix de trois mille francs à *Jeanne JUGAN*, domiciliée

(4)

à Saint-Servan, arrondissement de Saint-Malo, Ille-et-Vilaine.

Un prix de deux mille francs à *Pierre PLAIGNAUD*, domicilié à Libourne, Gironde.

Un prix de quinze cents francs à *Suzanne BICHON*, domiciliée à la Rochelle, Charente-Inférieure.

Huit médailles de mille francs chacune aux personnes ci-après nommées, savoir :

A *Marguerite-Louise CLÉMENT*, domiciliée à Paris, rue de la Tonnellerie, n° 20, quatrième arrondissement.

A *Caroline SCHMIDT*, domiciliée à Paris, rue du Helder, n° 17, deuxième arrondissement.

A *Jean FANTON*, domicilié au Touvet, département de la Seine.

A *Pauline COPAIN*, domiciliée à Saint-Marc-sur-Seine, Côte-d'Or.

A *Catherine CHAMPEAU*, domiciliée à Castres, Tarn.

A *Marianne OTAY*, domiciliée à la Rochelle, Charente-Inférieure.

A *Perrine-Michel BERLIVETTE*, domiciliée à Nantes, Loire-Inférieure.

A *Julie MANTRANT*, domiciliée à Charroux, Vienne.

Neuf médailles de cinq cents francs chacune aux personnes ci-après nommées, savoir :

A *Augustine VALLÉ*, domiciliée à Frévent, Pas-de-Calais.

(5)

A *Louis-Henri* PANIER, domicilié à Saint-Mamès, arrondissement de Fontainebleau, Seine-et-Marne.

A *Simon-Marie-Madeleine* BERNARD, domicilié à Fontenay-le-Comte, Vendée.

A *Marie-Catherine* BURDZ, domiciliée à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 84, premier arrondissement.

A *Anne* LESCARS, femme LETARIDEC, domiciliée à Ergué-Armel, Finistère.

A *Marie* BERGERA, domiciliée à Amiens, Somme.

A *Adrien-Jean-Pierre-François* PHILBERT, domicilié à Paris, rue Beauregard, n° 5, cinquième arrondissement.

A *Catherine* LAFAGE, domiciliée à Maurs, Cantal.

A *Marie* BERTIN, domiciliée à Taillebourg, Charente-Inférieure.

PRIX DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES
AUX MOEURS.

L'Académie a décerné :

Une médaille de deux mille francs à M. FILON, auteur d'un ouvrage intitulé : *Du pouvoir spirituel dans ses rapports avec l'État, depuis l'origine de la monarchie française jusqu'à la révolution de 1830.*

Une médaille de deux mille francs à l'ouvrage de M. POUJOLAT, intitulé : *Histoire de saint Augustin.*

(6)

Une médaille de deux mille francs à l'ouvrage de M. DESBORDELIERS, intitulé : *Morale militaire*.

Une médaille de deux mille francs aux *Fables* de M. LACHAMBEAUDIE.

Une médaille de deux mille francs à mademoiselle Joséphine MALLET, pour son ouvrage intitulé : *les Femmes en prison*.

Une médaille de quinze cents francs à mademoiselle BOYELDIEU D'AUVIGNY, auteur d'un ouvrage intitulé : *Mont-jour, ou Erreurs et Repentir*.

Une médaille de quinze cents francs à madame Saunders, auteur d'un ouvrage intitulé : *Direction maternelle de la jeune fille*.

PRIX EXTRAORDINAIRES,

PROVENANT DES LIBÉRALITÉS DE M. DE MONTYON.

L'Académie avait proposé, en 1831, un prix de 10,000 fr. pour la meilleure tragédie ou la meilleure comédie composée par un auteur français, représentée, imprimée et publiée en France, qui serait morale et applaudie.

L'Académie a décerné le prix

A M. PONSARD, pour la tragédie en cinq actes et en vers intitulée : *Lucrèce*.

Une mention honorable a été accordée à la tragédie de M. Paul FOUCHER, intitulée : *Don Sébastien de Portugal*.

(7)

L'Académie avait proposé, pour 1845, un prix de 4,000 francs , pour être appliqué à une ou plusieurs traductions d'ouvrages moraux de l'antiquité, ou des littératures modernes étrangères, qui auraient paru dans le cours des deux années précédentes.

L'Académie a décerné :

Une médaille de quinze cents francs à madame la baronne de CARLOWITZ , pour la traduction de l'*Histoire de la poésie des Hébreux*, de Herder.

Une médaille de quinze cents francs à M. A. PIERRON, pour la traduction des *OEuvres de Marc-Aurèle*.

Une médaille de mille francs à M. DAMAS HINARD, pour la traduction du *Romancero espagnol*.

PRIX EXTRAORDINAIRE,

FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT,

Pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France.

Ce prix , conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie; l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur *l'histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

Les ouvrages couronnés conservant, d'après la volonté du testateur, les prix annuels, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages, et aucun n'ayant, au jugement de l'Académie,

(8)

paru dans l'année, qui puisse disputer le prix à ceux qui l'ont précédemment obtenu,

Le premier prix demeure décerné à M. Augustin THIERRY, auteur d'un ouvrage intitulé : *Récits des temps mérovingiens*; le second à M. BAZIN, auteur de l'ouvrage intitulé : *Histoire de France sous Louis XIII.*

